



## **RÈGLEMENT D'APPEL A CANDIDATURES**

### **ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

---

**Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage  
technique spécialisée en sûreté contre la  
malveillance envers les sites de Voies Navigables de  
France**

---

Date et heure limites de réception des candidatures :

**Lundi 29 octobre 2026 à 17:00:00**

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

175 rue Ludovic Boutleux  
CS 30820  
62408 BETHUNE

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique spécialisée en sûreté contre la malveillance envers les sites de Voies Navigables de France |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure avec négociation                                                                                                                          |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Accord-cadre                                                                                                                                        |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 180 jours                                                                                                                                           |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Groupement conjoint avec mandataire solidaire                                                                                                       |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                                                                                |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                                                                                |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                                                                                                |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                                                                                |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | 2 ans reconductible 1 fois 1 an, soit 3 ans au total                                                                                                |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                                                                                                |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                                                                                                                |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                               | 4  |
| 1.2 - Mode de passation.....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation.....                          | 4  |
| 2.1 - Déroulement de la consultation.....                       | 4  |
| 2.2 - Délai de validité des offres .....                        | 4  |
| 2.3 - Forme juridique du groupement.....                        | 5  |
| 2.4 - Variantes.....                                            | 5  |
| 2.5 - Développement durable .....                               | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                       | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....              | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 6  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....           | 6  |
| 5.1 - Documents à produire.....                                 | 6  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....               | 7  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                           | 7  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                    | 8  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 8  |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                          | 8  |
| 7.2 - Attribution des accords-cadres.....                       | 10 |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation.....                     | 11 |
| 8 - Renseignements complémentaires .....                        | 11 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....        | 11 |
| 8.2 - Procédures de recours.....                                | 11 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique spécialisée en sûreté contre la malveillance envers les sites de Voies Navigables de France

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre ne fixe aucun montant minimum de commande.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

| Montant maximum HT |
|--------------------|
| 240 000,00 €       |

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                |
|----------------|--------------------------------------------|
| 79417000-0     | Services de conseil en matière de sécurité |

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

| Nomenclature | Libellé                                                              |
|--------------|----------------------------------------------------------------------|
| 42.05.0101   | Prestations d'assistances spécifiques défense et sécurité (PCA, PRA) |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle un attributaire sera choisi.

**Le présent règlement concerne la première phase de la procédure.**

### 2.2 - Délai de validité des candidatures

Le délai de validité des candidatures est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

## **2.3 - Forme juridique du groupement**

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Conformément à l'article R. 2142-22 du Code de la commande publique, la forme du groupement après attribution peut être imposée par le pouvoir adjudicateur, si cette transformation est nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## **2.4 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **2.5 - Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# **3 - Conditions relatives au contrat**

## **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans. L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

L'accord-cadre est reconduit tacitement une fois pour une période d'un an jusqu'à son terme. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

## **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

Les documents de consultation sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entière propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier d'appel à candidatures (DAC) contient les pièces suivantes :

- Le règlement d'appel à candidature (RAC) et son annexe
- Le projet d'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le projet de cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Le projet de cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le projet de bordereau des prix unitaires (BPU)
- Les formulaires DC1, DC2, DC4 et leurs notices explicatives.

Il est remis gratuitement à chaque candidat sur le profil d'acheteur VNF (plateforme de dématérialisation des achats de l'État PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des candidatures. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidatures des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les candidatures des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                          | Non       |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat        | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat (exemples : logiciels spécialisés, outils de cartographie, de gestion documentaire et de modélisation)    | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) et dans le dossier d'appel à candidatures (DAC).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Néanmoins, dans le cas où le candidat est une société nouvellement créée, dans l'incapacité objective de produire les documents et renseignements exigés par le règlement de la consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, au-delà de son simple capital social, par tout autre moyen.

Pour la phase d'offre, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes **(Ces éléments ne sont pas à remettre pour la phase candidature)** :

| Libellés                                                                                                                                | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                                                 | Non       |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU)                                                                                                   | Non       |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) – Pièce non contractuelle destinée à l'appréciation du critère prix des offres                    | Non       |
| Le mémoire technique détaillé                                                                                                           | Non       |
| Une décomposition par type de profil et par nombre de jours de travail des différentes prestations réalisées au titre de l'accord-cadre | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement d'appel à candidature.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, selon les modalités prévues en annexe n°1 au présent règlement de consultation. Celle-ci sera ouverte si les conditions de l'article R. 2132-11 du Code de la commande renvoyant à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde sont bien remplies.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur a décidé de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre de candidats qui seront invités est de 5.

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à 5, l'acheteur pourra néanmoins poursuivre la procédure avec les candidats disposant des capacités requises.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>1-Capacités professionnelles.</b><br><br>Le candidat devra fournir ses principales références pour des prestations comparables à celles objet de l'accord-cadre réalisées, de préférence sur les trois dernières années et portant notamment sur les prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil en sûreté ;</li><li>- Élaboration de référentiels, doctrines, guides ou standards de sûreté ;</li><li>- Identification, analyse et choix de solutions et équipements de sûreté pour un</li></ul> | 60.0 %      |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <p>standard national au sein d'un établissement multisites ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'un badge unique et standardisé à l'échelle d'un établissement avec des implantations multisites ;</li> <li>- Étude des conditions d'intégration de solutions sûreté dans un système d'information et une architecture réseau en prenant en compte les exigences de l'ANSSI ;</li> <li>- Définition et réalisation de POC pour valider des solutions électroniques de sûreté ;</li> <li>- Chiffrages d'investissement, d'exploitation et de maintenance</li> <li>- Définition de stratégies de déploiement, de programmation pluriannuelle ou de stratégies d'achat d'équipements de sûreté ;</li> <li>- La rédaction de CCTP pour des prestations de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'équipements / systèmes, ainsi que pour des prestations de télésurveillance et services associées.</li> </ul> <p>Le candidat devra indiquer le montant, la date, le rôle du candidat (titulaire principal, sous-traitant, co-traitant) et les prestations réalisées, ainsi que le destinataire public ou privé.</p> |               |
| <p><b>2-Moyens humains et matériels du candidat.</b></p> <p>Le candidat devra présenter sa capacité à mobiliser les ressources humaines et techniques nécessaires à la bonne exécution des prestations. À ce titre, il devra fournir une déclaration indiquant les effectifs permanents, les moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement et les expertises (en sûreté malveillance, systèmes électronique de sûreté, réseau et infrastructure informatique, cybersécurité, etc.) pour chacune des 3 dernières années disponibles et leur répartition selon les métiers.</p> <p>Il indiquera en outre les titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres, le niveau de qualification, expérience et ancienneté des ressources, ainsi que la capacité de remplacement et de continuité de service en cas d'indisponibilité d'un intervenant.</p> <p>Il devra également indiquer les moyens techniques dont il dispose pour la réalisation de ce type de prestations : logiciels spécialisés, outils de cartographie, de gestion documentaire et de modélisation.</p>                                                 | <p>40.0 %</p> |

**Pour la phase candidature, une note totale inférieure à 50/100 entraînera le rejet de la candidature concernée.** Dans l'hypothèse où moins de 5 candidats obtiennent une note supérieure à 50/100, la phase offre se tiendra avec le nombre de candidats ayant obtenu plus de 50/100.

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

En application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, les candidats sélectionnés doivent remettre, avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, les documents justificatifs et autres moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-12 du Code de la commande publique. Les éléments et documents rédigés dans une langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.

Pour ce faire, l'acheteur adresse un courrier à chaque candidat sélectionné afin qu'il fournisse ces documents dans le délai imparti, qui ne peut être supérieur à 10 jours, sauf périodes particulières (période de congés ou autre).

Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet les mêmes documents pour chacun de ses sous-traitants. En cas de groupement, le mandataire remet également les mêmes documents pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants.

Si un candidat sélectionné ne fournit pas les documents demandés dans le délai imparti, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, ou produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé. Dans ce cas, le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents précités.

*NOTA : Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre les documents justificatifs et autres moyens de preuve dès la phase de candidature. Dans ce cas, ils ne seront pas demandés une seconde fois au candidat sélectionné (sauf si le document a une durée de validité qui a expiré depuis son dépôt initial).*

## **7.2 - Attribution de l'accord-cadre (Concerne la prochaine phase de la consultation)**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus à ce jour pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Pondération |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <p>1-Prix des prestations. Ce critère, noté sur 100 points, sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, au regard du montant total TTC indiqué dans le détail quantitatif estimatif des prix complété par les candidats, selon la formule suivante :</p> <p style="text-align: center;">Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation</p> <p>Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).</p> <p>Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.</p> <p>Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.</p> <p>Les résultats des notes seront arrondis à 2 chiffres après la virgule.</p> | 40.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 50.0 %      |
| <p><i>2.1-Organisation globale de la mission, méthodologie proposée pour chaque étape et qualité des livrables. Le candidat sera évalué sur la base des éléments suivants : le calendrier prévisionnel d'exécution des prestations, les modalités de pilotage de la mission, la méthodologie de travail du candidat, les outils mobilisés, les acteurs à impliquer dans la démarche, ainsi que la qualité et le caractère opérationnel des livrables proposés. Pour ce dernier point, le candidat pourra joindre des exemples de livrables anonymisés pour des prestations similaires à celles demandée dans le cadre de cette consultation.</i></p>                                                                                                                             | 50.0 %      |
| <p><i>2.2-Adéquation des moyens humains. Le candidat sera évalué sur la base des profils des intervenants. Le candidat doit présenter les compétences, les expertises et les expériences similaires des intervenants pressentis, notamment concernant la chefferie de projet et la coordination. L'analyse se fera notamment via les CV des intervenants prévus pour l'exécution des prestations.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 50.0 %      |
| 3-Allègement de l'impact carbone relatif à l'exécution de l'accord-cadre : Le candidat détaillera la politique environnementale qu'il mettra en œuvre au regard des prestations demandées. Le candidat ne doit pas présenter sa politique générale RSE mais décrire sa démarche pour alléger l'impact carbone des prestations objet de l'accord-cadre, notamment concernant la limitation de l'impact environnemental des déplacements et des flux numériques, notamment la transmission de documents.                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10.0 %      |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Les critères sont notés sur 100. Les sous-critères sont notés sur 100.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 5 candidats sélectionnés. Si le nombre de candidats sélectionnés est inférieur à 5, la négociation se tiendra avec le nombre de candidats sélectionnés.

La négociation pourra porter sur tous les éléments techniques de l'offre ainsi que sur les prix. La négociation pourra prendre la forme d'un entretien oral dans les locaux de VNF à Paris ou un entretien oral en visioconférence. Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, la négociation pourra également revêtir la forme écrite d'échange de courriels ou de courriers. Dans le cas de négociation par courriers, ceux-ci seront échangés par le biais de la plateforme des achats de l'État (PLACE). À titre d'information, VNF envisage leur tenue en mars 2027.

Les modalités pratiques du déroulement de la phase de négociation (durée, horaires, lieu...) seront indiquées ultérieurement dans la lettre de convocation à la négociation. Un procès-verbal de l'entretien de négociation sera établi pour chaque candidat.

Les candidats seront invités à remettre une nouvelle offre après négociation. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des mêmes critères que ceux précités. Le classement final sera établi à l'issue des négociations. Il est demandé aux candidats d'indiquer dans leur offre les coordonnées de la personne habilitée à négocier.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille  
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039  
59014 LILLE CEDEX

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Lille

5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039  
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 320631300  
Télécopie : +33 320306840  
Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)

## ANNEXE N°1 AU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MODALITÉS PRATIQUES DE TRANSMISSION DES OFFRES AU FORMAT ÉLECTRONIQUE

#### **Article 1 – Mode de transmission**

##### **1.1. Généralités**

###### Date limite de remise des offres

**Les candidats transmettront leur offre impérativement avant la date et l'heure limites figurant sur la page de garde du présent document.**

###### Modalité de transmission

Pour transmettre leur pli par voie électronique, via la plate-forme des marchés de VNF, les opérateurs économiques devront s'inscrire sur la plate-forme de gestion des marchés publics de VNF PLACE accessible à l'adresse : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Si le candidat transmet son offre avec signature électronique de l'Acte d'engagement (non obligatoire), il doit en outre être titulaire d'un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du soumissionnaire.

##### **1.2. Les exigences relatives aux certificats de signature du signataire**

En application de la réglementation en vigueur :

- **Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique**

- règlement n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014R0910&from=FR>,

Le candidat doit respecter les conditions relatives :

- 1) Au certificat de signature électronique conforme aux exigences du règlement susvisé, relatives à la signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié.
- 2) À l'outil de signature utilisé, devant produire des jetons de signature <sup>1</sup> conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés : XAdES, CAdES ou PAdES.

1<sup>er</sup> cas : Certificat délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement susvisé

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2<sup>ème</sup> cas : Certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement susvisé (eIDAS).

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

###### Justificatifs de conformité à produire

<sup>1</sup> Le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé)

Le signataire transmet les informations suivantes :

- 1) La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...)
- 2) Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- 3) L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

### 1.3. Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

1<sup>er</sup> cas : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État PLACE.

Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information

Le pouvoir adjudicateur se réserve néanmoins la possibilité de demander au candidat des informations visant à la vérification de ce certificat de signature.

2<sup>ème</sup> cas : Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- 1) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- 2) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment :

- le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication et les prérequis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.). La fourniture d'une notice en français est souhaitée ;
- le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site etc.).

## **Article 2 – Formalisme de la candidature**

### **2.1. Généralités**

Les opérateurs économiques doivent insérer dans leur pli électronique l'ensemble des documents requis.

Le fichier contient les documents demandés au présent règlement de la consultation.

Ces documents sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants :

- Format Word (".doc" ou ".docx") (version Word 97 et postérieures) ;
- Format Acrobat (".pdf") (version Acrobat 5 et postérieures) ;
- Format Excel (".xls" ou ".xlsx") (version Excel 97 et postérieures) ;

Ces fichiers seront nommés "nom\_fichier.ext" où :

- "nom\_fichier" correspond au nom du document
- ".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme

Après création du pli, les candidats se connectent sur le site <https://marches-publics.gouv.fr> et doivent la déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse.

### **2.2. Copie de sauvegarde**

Conformément à l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique, le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique

électronique (cédérom, DVD Rom, clé USB) ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde, Accord-cadre n°2611F033 – Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique spécialisée en sûreté contre la malveillance envers les sites de Voies Navigables de France ».

Cette enveloppe contiendra les pièces demandées par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La copie de sauvegarde devra être remise contre récépissé au siège de VNF, à Béthune, avant la date et l'heure limite de remise des plis fixées en page de garde du présent règlement de la consultation. Les heures d'ouverture des bureaux sont les suivantes : de 9h00 à 18h00. Si elles sont envoyées par la poste ou par tout moyen permettant de donner une date certaine, parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et heure limites de remise des plis fixées en page de garde du présent règlement.

**Voies navigables de France – Unité achats et commande publique**

**175, rue Ludovic Boutleux CS 30820**

**62408 Béthune cedex**

**Copie de Sauvegarde**

**« PLI A NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »**

**Accord-cadre n°2611F033 – Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique spécialisée en sûreté contre la malveillance envers les sites de Voies Navigables de France**

Les candidats transmettront leur offre impérativement avant la date et l'heure limites. Un message leur indiquant que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès leur est affiché, puis un accusé de réception leur est adressé par courrier électronique donnant à leur dépôt une date certaine, la date et l'heure de fin de réception faisant référence. L'absence de message de confirmation de bonne réception et d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à VNF.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-avant, seront considérés hors délais et ne seront pas retenus.

Pour tout complément d'information ou toute difficulté relative à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation, le candidat est invité à contacter le service « Support en ligne » PLACE. Le support téléphonique PLACE (01 53 18 90 00) peut être contacté si le candidat dispose d'un numéro de ticket correspondant à une demande d'assistance créée.